

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Conditions générales d'emploi de la caisse de solidarité.

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 206

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Caisse de solidarité.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les conditions générales d'emploi de la caisse de solidarité :

- cette caisse est abondée par des dons volontaires d'associations ou de personnes physiques
- cette caisse de solidarité peut être sollicitée par les étudiants ou les élèves ou par leurs représentants légaux pour des demandes d'aides dans les domaines suivants : transport, fournitures, repas, hébergement, sorties, voyages scolaires.

Un compte-rendu d'utilisation de cette caisse sera présenté pour information du Conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités d'attribution des fonds sociaux.

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 207
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2023
Réuni le : 06/07/2023
Sous la présidence de : Michael Mariet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fonds social lycéen.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les modalités d'attribution du fonds social lycéen selon les indications jointes.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Service Intendance
Affaire suivie par :
François Magaud
Tél : 02 54 51 51 54
ce.0410899e@ac-orleans-tours.fr
174 rue Albert 1er
41000 Blois

Blois, le 06 juillet 2023

Objet : critères d'attribution des fonds sociaux

Rappel :

Le fonds social est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de lycéens pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.
Les aides accordées peuvent prendre la forme d'aides financières au titre de la demi- pension, de l'internat, de la participation à un voyage ou à une sortie scolaire. Elles peuvent également être octroyées pour l'achat de fournitures diverses.

Composition de la commission des fonds sociaux :

le proviseur, président de la commission,
la proviseure adjointe,
l'adjoint gestionnaire,
l'assistante sociale,
une des conseillères principales d'éducation,
la secrétaire d'intendance en charge de la gestion de la restauration et de l'internat.

Principes adoptés :

Le critère d'attribution de l'aide au titre du fonds social lycéen est le « quotient familial de la CAF ». Aucune aide n'est systématique et les familles doivent présenter un dossier à chaque demande.
Toutefois, si aucun dossier n'est déposé, la commission peut attribuer une aide en fonction des situations connues par les services.

Le chef d'établissement peut également attribuer des aides d'urgence. La commission en sera informée ultérieurement.

Les aides sont accordées dans la limite de la subvention notifiée par le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours.

Mode de calcul

L'aide est attribuée au titre de la restauration et de l'internat après déduction des bourses sur le montant restant à la charge des familles. Elle est calculée sous la forme d'un pourcentage de la dette ou du besoin identifié. La grille de référence est la suivante :

Quotient familial CAF	Pourcentage d'aide
0-800 €	75 à 100 %
800-1000 €	50 à 75 %
1000-1200 €	25 à 50 %
> 1200 €	0 à 25 %

Les familles reçoivent systématiquement un courrier les informant du montant de l'aide accordée.

Le Proviseur

Michaël MARIET

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 209
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

NOELSE.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'un contrat de location entretien des 6 terminaux de paiement du lycée avec la société NOELSE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 210
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2023
Réuni le : 06/07/2023
Sous la présidence de : Michael Mariet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Pourboires.
Le Conseil d'Administration accepte les pourboires générés par l'activité des restaurants pédagogiques pour un montant de 17,50 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 211

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la modification des tarifs d'objets confectionnés et de prestations pédagogiques selon les indications jointes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mariet

Prénom : Michael

Signé le : 28/07/2023 10:42:45

TARIFS DE RESTAURATION
DE PRESTATIONS D'ACCUEIL ET AUTRES TARIFS DE
L'ETABLISSEMENT

RESTAURANTS PEDAGOGIQUES (BRASSERIE, APPLICATION ET INITIATION)

Clientèle individuelle

Déjeuner de 12 € à 20 € sans les boissons. Tarifs consultables sur le site de réservation du lycée
Dîner de 22 € à 45 € sans les boissons. Tarifs consultables sur le site de réservation du lycée

Le choix du tarif est lié au coût des matières mises en œuvre et au nombre de plats du menu concerné

Assiette de fromage de 3 € à 6 € selon les appellations

Verre de vin 12 cl : 3,00 € à 6,00 € en fonction du prix d'achat du vin concerné

Apéritif et vin tranquille ou effervescent :

Bouteille de vin de 75cl dont le prix d'achat TTC (PATTC) est inférieur à 6,00 € 12,00 €
Autre bouteille de 75 cl de vin d'appellation PATTC + 8 €
(Arrondi au prix entier le plus proche)

Apéritif courant :	3,00 €
Café ou thé ou infusion :	1,50 €
Soda ou jus de fruits 20 ou 25 cl :	2,00 €
Bière 33cl	3,00 €
Autres boissons : voir carte de bar	

Clientèle groupe et banquet

Une formule tout compris peut être proposée à partir d'un des menus de la clientèle individuelle (entre 12 € et 20 €) selon le coût des denrées mises en œuvre à laquelle peut s'ajouter un supplément boissons compris entre 1 € et 12 € (apéritif, 1 ou 2 verres de vin, eau minérale et boisson chaude)

A titre exceptionnel, l'établissement se réserve la possibilité de répondre à la sollicitation d'un groupe pour un repas festif ou à thème sur la base d'un devis personnalisé.

Personnels du lycée et étudiants :

Les personnels et les étudiants du lycée bénéficient d'une remise de 50 % sur les prix des déjeuners de la clientèle individuelle compris entre 12,00 € et 20,00 € sans les boissons

Élève interne et demi-pensionnaire au forfait du Lycée d'hôtellerie et de tourisme

Reversement du service SRH (restauration scolaire) au tarif du repas adopté par la Région Centre Val de Loire pour le ticket déjeuné le plus bas (2023 : 2,90 €)

Elève extérieur en stage ou en visite dans l'établissement pour un repas au self

Tarif en cours adopté par la Région Centre pour le ticket repas élève (2023 : 4.40 €)

Important :

Les menus sont susceptibles de modifications pour des raisons pédagogiques et d'approvisionnement. Les prix pratiqués pour les prestations fournies ne comportent pas les charges auxquelles sont soumises les entreprises commerciales de restauration et ne peuvent donc correspondre aux tarifs pratiqués par les restaurants privés.

CAFE D'ACCUEIL

1,00 € par personne : café ou thé + biscuits

2,50 € par personne : café ou thé ou jus de fruit + mini-viennoiseries (base 2 par personne)

COCKTAILS

Trois formules sont proposées aux clients.

Le choix du tarif est lié au coût des matières mises en œuvre et au nombre de pièces proposées

La formule à 8,00 € par personne : 1 verre de vin tranquille + softs + 6 canapés chauds/froids

La formule à 10,00 € par personne : 1 verre de vin pétillant + softs + 8 canapés chauds/froids

La formule à 12,00 € par personne : 1 verre de vin pétillant + softs + 10 canapés chauds/froids

La formule à 14,00 € par personne : 2 verres de vin pétillant + softs + 10 canapés chauds/froids

La pièce supplémentaire sera facturée 0,50 € TTC

HÔTEL

Clientèle extérieure

50,00 €	Chambres 2 * double grand lit
60,00 €	Chambre 3* double grand lit
80,00 €	Chambre 4* double grand lit
90,00 €	Chambre 5* double grand lit
6,00 €	Petit déjeuner (en chambre ou en salle à manger)

Personnels du lycée et personnels de l'Éducation Nationale

50,00 €	Chambres 2 * double grand lit
50,00 €	Chambre 3* double grand lit
50,00 €	Chambre 4* double grand lit
50,00 €	Chambre 5* double grand lit
6,00 €	Petit déjeuner (en chambre ou en salle à manger)

Accessoires :

14,00 € trousse de toilette de dépannage remplie

VENTE A EMPORTER : TARIFS DE BASE

Dessert /Pâtisserie :	1,00 € la part individuelle à 2,00 € la part individuelle si les denrées mises en œuvre le justifient
Viennoiserie :	0,60 €
Petite viennoiserie :	0,30 €
Grande brioche :	2,50 €
Pain 400 g, pains spéciaux 250 g et pain viennois :	1,00 €
Baguette, boule 250 g ou pain bâtard 250 g :	0,60 €
Petit pain 55g/60g :	0,30 €
Entrée :	1,00 € à 2,00 € lorsque les denrées mises en œuvre l'exigent
Plat préparé et sa garniture :	2,50 € à 5,00 € la portion si les denrées mises en œuvre le justifient
Garniture seule :	1,50 € à 2.50 € la portion si les denrées mises en œuvre le justifient
Pain dur (le sac):	0,50 €
Pot de miel 125 g :	4,00€
Pot de miel 250 g :	6,00 €
Tablier aux couleurs du lycée :	20,00 €
Cravate aux couleurs du lycée :	15.00 €
Foulard aux couleurs du lycée :	15.00 €
Sac en toile de jute « shanti »	7,00 €

Autres produits :

Un coefficient compris entre 10 % et 20 % sera appliqué sur le coût matière des plats réalisés.

AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES OU D'ACCUEIL SUR SITE

Sur devis

Coût matière + un coefficient compris entre 10 % et 20 % appliqué sur le coût matière

ou

Coût matière + coût de production (location, frais de déplacement, frais de nettoyage...) + un coefficient compris entre 10 % et 20 % appliqué sur le coût matière et le coût de production

REVERSEMENTS ET TRANSFERTS ENTRE SERVICES

Dessert/pâtisserie :	0,50 €
Viennoiserie/boulangerie :	0,50 €
Pain individuel :	0,25 €
Pain, baguette et boule :	0,40 €
Pain spéciaux :	0,50 €
Entrée :	0,40 €
Viande ou poisson :	1,00 €
Légumes :	0,35 €
Café simple :	0,30 €
Café viennoiseries :	0,60 €

LOCATION DES SALLES DU LYCEE

Salle de classe ou de réunion :	40 € la ½ journée 60 € la journée
Salle informatique :	55 € la ½ journée 85 € la journée
Amphithéâtre avec matériel et sonorisation :	120 € la ½ journée 200 € la journée

LOCATION DES PLATEAUX TECHNIQUES DU LYCEE

Cuisine :	300 € la ½ journée 500 € la journée
Restaurant :	100 € la ½ journée 180 € la journée
Ensemble restaurant d'application + initiation :	130 € la ½ journée 220 € la journée

Locations des salles : possibilité d'offrir la gratuité si le commanditaire est une institution de l'Éducation Nationale ou la Région Centre Val de Loire.

DEGRADATIONS

Matériel, mobilier et livre : prix de remplacement au tarif en vigueur

Tarif horaire de main d'œuvre pour réparation : 12 €

Carte de self et de contrôle d'accès : 5.10 €

PHOTOCOPIES ELEVES ET ETUDIANTS

Photocopies en couleur : 0.08 €

Photocopies en noir et blanc : 0.04 €

FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET AUTRES PRESTATIONS

Application des tarifs en vigueur pour les fournitures ou services concernés (facturation au GRETA ou au CFA). Exemple : enveloppe à fenêtre standard : 0.02 €

Location des VTT : 7 € TTC par jour et par vélo

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 212

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RDV Histoire.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'un convention avec le Centre européen de promotion de l'histoire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0